



Le Mévoisinois

Informations Communales

décembre 2021

Point sur les travaux, investissements et aménagements

➤ Des nouvelles du café de Mévoisins :

Depuis le 21 mai 2021, la commune de Mévoisins est officiellement propriétaire du café !

Le projet d'ouverture d'un café multiservice suit son cours. Un groupe de travail au sein du conseil municipal étudie les différentes possibilités pour ce commerce de proximité, en collaboration avec l'association « 1000 cafés » et en tenant compte des différentes attentes des Mévoisinois, recueillies lors du sondage réalisé en septembre 2020, auquel vous avez été nombreux à répondre.



Bien sûr, des travaux préalables de réhabilitation et de mises aux normes sont nécessaires pour une ouverture dans des conditions optimales. La terrasse du café de Mévoisins a toutefois repris de l'activité lors de la fête nationale du 14 juillet et de la soirée Beaujolais du 19 novembre 2021.

➤ Travaux de sécurisation :

La réfection des trottoirs ainsi que la mise en place de barrières ont été réalisées aux arrêts de bus situés rue de Chimay et face à l'église.

Entre le n°1 et le n° 11 de la rue de la République, l'élargissement du trottoir sécurise le déplacement des piétons notamment dans le virage.

➤ Restauration de l'église de Mévoisins :

Fortes des premières subventions obtenues pour le projet de restauration et de mise en conformité de l'église St Hilaire, la commune poursuit l'avancement du dossier en liaison avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre choisies.

En collaboration avec l'Association pour la Valorisation du Patrimoine de Saint-Piat/Mévoisins, la municipalité a entrepris des démarches auprès des fondations du Patrimoine et de la Sauvegarde de l'Art Français, et a déposé un dossier pour le Prix Pèlerin du Patrimoine afin d'obtenir un complément de financement.

La Fondation du Patrimoine gèrera une souscription publique qui débutera au premier trimestre 2022. Dans l'immédiat, pour que des donateurs puissent bénéficier d'une réduction d'impôts de 66% sur un don en 2021, l'Association pour la Valorisation du Patrimoine a ouvert une cagnotte qui sera reversée à la Fondation du Patrimoine dès l'ouverture de la souscription.

➤ Point sur les travaux d'assainissement :

Les travaux pour la mise en place du réseau de collecte des eaux usées en domaine public sont terminés dans les rues des Gaudières, de Froidvent et du Marais.

Grâce à l'implication de nos élus du Conseil départemental et de leurs équipes, nous avons pu en profiter pour faire la réfection de la couche de roulement en pleine largeur des rues des Gaudieres et du Marais.

La prochaine étape sera le branchement du domaine privé.

Notre Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France a proposé de faire réaliser ces travaux de raccordement par l'entreprise retenue pour le marché public.

Une convention a été proposée aux propriétaires concernés par ces travaux afin qu'ils puissent bénéficier d'une subvention allouée par l'Agence de l'Eau. L'attribution de cette subvention passera en commission à l'Agence de l'Eau début d'année 2022, avant le commencement des travaux.



➤ Installation de poubelles pour les déjections canines :

Pour inciter au respect de la propreté du village, la municipalité a installé 8 poubelles spécifiques, réparties sur l'ensemble de la commune. Elles sont à la disposition des propriétaires de chiens.

Il est important d'indiquer que depuis le 23 juin 2021, ramasser les déjections canines est obligatoire !

Les propriétaires réfractaires sont passibles d'une amende de 35 € (Arrêté municipal).

Un geste simple pour préserver trottoirs et espaces verts !



➤ Fleurissement de la commune :

La municipalité adresse tous ses remerciements aux habitants qui ont fait des dons de fleurs, de plans ou de leur temps, pour embellir notre village. Les différents parterres reprennent couleurs petit à petit.

Malheureusement des vols ont été à déplorer. Nous appelons au respect et à la vigilance de chacun !



Tri sélectif en faveur de l'ONG « vision du monde »

Depuis le mois de mars, vous avez la possibilité de déposer dans l'un des 11 containers spécifiques installés sous le préau de la mairie de Mévoisins, certains déchets, habituellement non recyclables. En plus de leur donner une nouvelle vie, vous contribuerez à participer au financement de projets en faveur de l'ONG : « Vision du Monde », qui favorise l'accès à l'eau potable, l'éducation, la santé et l'alimentation de nombreux enfants !

Accessible 24h/24h tous les jours de la semaine (pensez à bien refermer le portail après votre passage).

Pour toutes questions rendez-vous sur
Facebook : « Vision du Monde en Région –
Eure et Loir (28) »
ou par e-mail : visiondumonde28@gmail.com

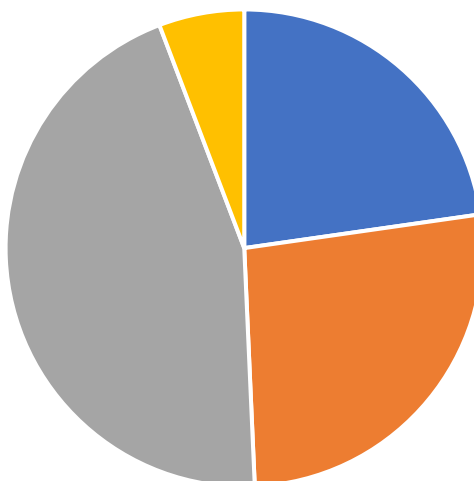


LISTE DES DÉCHETS ACCEPTÉS

- ✚ Emballages en plastique de pain de mie et de brioches uniquement (toutes marques)
- ✚ Emballages en plastique de gourdes (toutes marques)
- ✚ Stylos et matériels d'écriture usagés
- ✚ Brosses à dents et tubes de dentifrice
- ✚ Capsules de café de la marque "DOLCE GUSTO" , capsules en plastique de la marque "SPECIAL.T" et capsules de café pour machines Nespresso déposées ensuite à la déchetterie par la commune
- ✚ Bouchons en plastique des gâchettes de vaporisateurs et les emballages de lingettes ménagères.
- ✚ Collants fins, mi-bas, bas...
- ✚ Produits de maquillage vides
- ✚ Bouchons (en faveur d'une autre association Eurélienne)

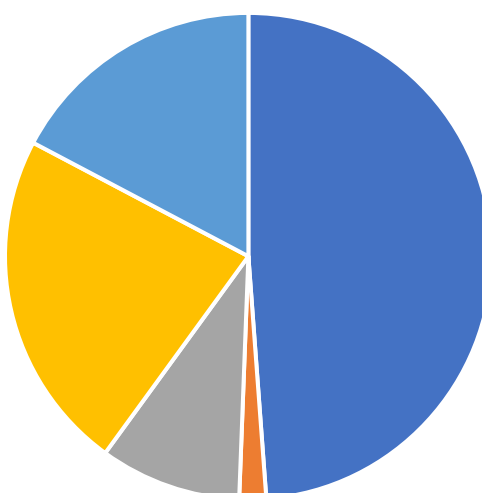
Section fonctionnement

Dépenses = 400 380 €



- Charges de personnel et frais assimilés
- Charges à caractère général
- Autres charges de gestion courante dont école et collège (74 000 €)
- dépenses imprévues

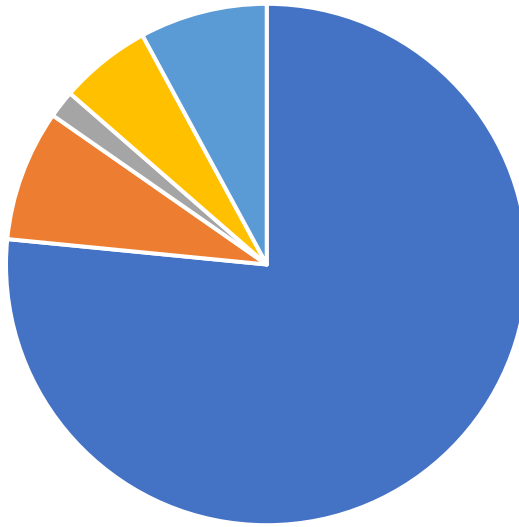
Recettes = 400 380 €



- Impôts et taxes
- Revenus logement communal et maison des associations
- Coupe de bois et redevance d'occupation domaine public
- Dotations, subventions et participations
- Résultat de fonctionnement reporté

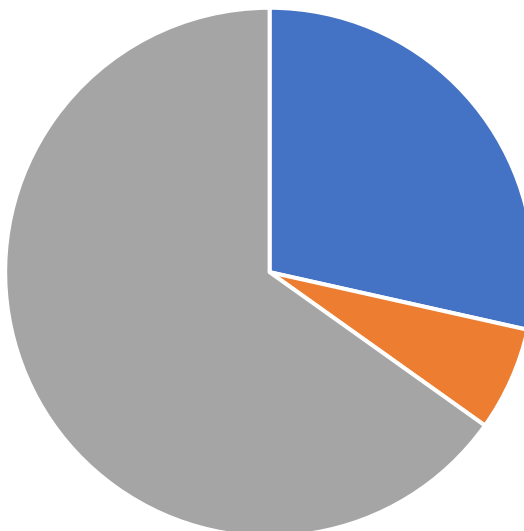
Section investissement

Dépenses = 322 400 €



- Bâtiments (église, café)
- Aménagement arrêts de bus
- Petits investissements (extincteurs, décorations de Noël, ...)
- Mobilier (café)
- Plantation arbres

Recettes = 322 400 €



- Subventions d'investissement
- Dotations
- Emprunt



- | | |
|---|--|
| <p>01 Je modifie l'extérieur
En édifiant ou modifiant un portail, une clôture ; en changeant la couleur des portes, du crépi...
Déclaration préalable</p> | <p>07 J'installe un abri de jardin
 <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div> $< 5 \text{ m}^2$
 $< 20 \text{ m}^2$
 $> 20 \text{ m}^2$ </div> <div> Aucune formalité
 Déclaration préalable
 Permis de construire </div> </div> </p> |
| <p>02 Je construis un garage
Si accolé à l'habitation :
 <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div> $< 40 \text{ m}^2$
 $> 40 \text{ m}^2$ </div> <div> Déclaration préalable*
 Permis de construire* </div> </div>
Si indépendant de l'habitation :
 <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div> $< 20 \text{ m}^2$
 $> 20 \text{ m}^2$ </div> <div> Déclaration préalable
 Permis de construire </div> </div> </p> | <p>08 Je construis une extension (véranda, préau,...)
 <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div> $< 5 \text{ m}^2$
 $< 40 \text{ m}^2$
 $> 40 \text{ m}^2$ </div> <div> Aucune formalité
 Déclaration préalable*
 Permis de construire* </div> </div> </p> |
| <p>03 Je crée ou modifie une ouverture
Cela modifie l'aspect extérieur de ma maison
Déclaration préalable</p> | <p>09 J'isole ma façade par l'extérieur
Cela modifie l'aspect extérieur de ma maison
Déclaration Préalable</p> |
| <p>04 J'installe des panneaux solaires
Cela modifie l'aspect extérieur de ma maison
Pose sur le toit Déclaration préalable
Pose au sol $< 20 \text{ m}^2$ Déclaration préalable
Pose au sol $> 20 \text{ m}^2$ Permis de construire</p> | <p>10 J'installe une piscine enterrée ou hors-sol
 <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div> $< 10 \text{ m}^2$ (non couverte, restant moins de 3 mois)
 $< 100 \text{ m}^2$ (non couverte)
 $< 100 \text{ m}^2$ (avec couverture de moins de 1,80 m de haut)
 $> 100 \text{ m}^2$ ou avec couverture de plus de 1,80 m de haut </div> <div> Aucune formalité
 Déclaration préalable
 Déclaration préalable
 Déclaration préalable
 Permis de construire </div> </div> </p> |
| <p>05 Je rénove ma toiture
Cela modifie l'aspect extérieur de ma maison
Déclaration préalable</p> | <p>11 Je crée une terrasse
Consulter la mairie</p> |
| <p>06 J'installe une fenêtre dans le toit
Cela modifie l'aspect extérieur de ma maison
Déclaration préalable</p> | |

* Si franchissement du seuil des 150 m² (superficie existante + superficie créée) : permis de construire avec recours à un architecte.



Je démolis une construction
Consulter la mairie



Je change la destination d'un bâtiment

Exemple : J'aménage mon garage en pièce habitable
Consulter la mairie

Bon à savoir

- La commune a 1 mois pour instruire une déclaration préalable, 2 mois si le projet se situe dans le périmètre des monuments historiques.
- Le délai d'instruction d'un permis de construire peut varier de 2 à 3 mois en fonction des consultations nécessaires au projet.

Calculez votre taxe d'aménagement :
www.tax-amenagement.fr

Délibération Taxe d'aménagement :
www.mevoisins.fr

Coups de pouce...

➡ Une fois votre projet réfléchi, et avant tous travaux, vous pouvez vous rapprocher de la mairie, pour des conseils et pour consulter le document d'urbanisme de référence qui est également disponible sur le site de la commune de Mévoisins : www.mevoisins.fr

➡ Rendez-vous sur www.service-public.fr pour vos procédures, formulaires (déclaration préalable ou permis de construire), délais, recours etc.

➡ Permanence urbanisme de la mairie :
Sur rendez-vous le mercredi de 14h à 17h avec Madame Françoise LECOURTOIS, Adjointe à l'urbanisme.

Contact : 02.37.32.34.10

Mail : commune-mevoisins@wanadoo.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?
Déposer une
déclaration préalable
ou un permis de
construire en mairie
ne vaut pas
autorisation



LE SAVIEZ-VOUS ?
La non-déclaration
des travaux est une fraude
fiscale qui expose les
propriétaires à des
poursuites devant les
tribunaux
compétents.

Naissances

- DEUR Victoire 30 décembre 2020
- FROUART Lucy 10 février 2021
- CARON MENADJEHI Emy 2 mai 2021
- GOMMÉ Marlay 2 juin 2021
- BOULADE TRUBERT Louane 13 août 2021
- TILMANT Aliénor 30 août 2021



Décès

- BOYER Jeannine le 9 janvier 2021
- VALLÉE Roger le 5 mai 2021
- PAVIE Philippe le 16 mai 2021
- BENETTON Michel le 16 mai 2021
- GEOFFROY Philippe le 13 juin 2021
- CAMUS Robert 18 juillet 2021
- DUPUIS Jacqueline le 1^{er} novembre 2021
- LAIGNEAU Lucienne le 20 novembre 2021
- BAILLY Jean le 26 novembre 2021



Recensement de la population



L'INSEE a adapté le recensement de la population à la situation sanitaire liée au Covid-19, l'enquête se déroulera donc du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

A quoi sert-il ?

Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport... autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de chaque commune. C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée.

Comment ça marche ?

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants afin que vous puissiez répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est possible. Ensuite ? C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données !

Élections en 2022

Les prochaines élections seront l'élection présidentielle en avril 2022 et les élections législatives en juin 2022.

ELECTION	DATES
Election présidentielle	1er tour : 10 avril 2022 2d tour : 24 avril 2022
Elections législatives	1er tour : 12 juin 2022 2d tour : 19 juin 2022



Pensez à vous inscrire sur la liste électorale !

Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au **4 mars 2022** pour l'élection présidentielle et jusqu'au **6 mai 2022** pour les élections législatives.

 PAR INTERNET www.demarches.interieur.gouv.fr	 PAR COURRIER À votre mairie	 EN MAIRIE En personne ou en mandatant un tiers
--	--	---



Contrôler son inscription sur le site du service public :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE



De nouvelles cartes seront distribuées à tous les électeurs quelques jours avant le premier tour de l'élection présidentielle.

➤ Réouverture de la Salle communale :

Dans le respect des recommandations sanitaires et des conditions d'utilisation, la salle communale « maison des associations » a réouvert ses portes pour les activités associatives et la location aux particuliers (tarifs et conditions sur le site internet : www.mevoisins.fr rubrique « vie associative »).

➤ Création du Comité des fêtes de Mévoisins :

La Commission Fêtes au sein du conseil municipal a procédé à la création du comité des fêtes de Mévoisins pour favoriser le rayonnement du village au bénéfice de ses habitants par l'organisation ou la participation à des animations et des manifestations festives et culturelles.

Le 14 juillet a constitué la première action festive organisée au sortir de longs mois de restrictions sanitaires.

Si vous souhaitez contribuer aux activités du comité des fêtes, proposer des projets d'activités ou d'animations, vous pouvez demander à adhérer au comité des fêtes.

e-mail : cdf.mevoisins28@gmail.com



➤ « Vendredi c'est Tricot » ... et jeux :

Le comité des fêtes propose depuis la rentrée de septembre à la maison des associations une animation rassemblant une vingtaine de personnes de toutes générations, pour un moment de convivialité autour de travaux d'aiguilles (tricot, crochet, broderie ...) et de jeux (dominos, cartes ...) le vendredi de 14h à 16h30 tous les 15 jours.

C'est l'occasion de partager un café, un thé, quelques biscuits et de fêter les anniversaires respectifs. C'est aussi l'opportunité de venir discuter, échanger, passer un moment ensemble, y retrouver des amis, même si vous n'êtes pas intéressés par le tricot.



➤ L'Entente Sportive et Culturelle de Mévoisins anime sa section Tennis :

Des animations se sont tenues le samedi 4 septembre 2021, sur et autour des terrains de tennis sur l'aire de loisirs de Mévoisins avec notamment les finales du tournoi de la Renardière en simple et en double, un repas barbecue et les inscriptions des adhésions tennis pour la saison 2021/2022.

Site internet : www.club.fft.fr/escmevoisins

e-mail : esc.mevoisins@orange.fr

➤ **Remerciements :**

La municipalité tient à remercier la pharmacie PRENVEILLE de Saint-Piat et toute son équipe pour sa participation active à la vaccination contre la Covid-19 et en particulier pour les injections de la troisième dose du vaccin faites au domicile de certains Mévoisinois en difficulté pour se déplacer.

➤ **Boîte à livres :**

Une belle boîte à livres, toute colorée, a fait son apparition au cœur du village, près de l'arbre de la liberté. Fabriquée artisanalement par un Mévoisinois, que nous remercions, cette dernière fonctionne sur un système d'échange et de partage entièrement gratuit. Tout type de livre trouvera sa place dans la boîte : romans, aventures, science-fiction... sans oublier un registre pour enfants, tels les livres de premières lectures, bandes dessinées, livres de découvertes... Pour faire vivre ces ouvrages et en partager la lecture.

Bien sûr, nous comptons sur le civisme de chacun afin de souhaiter une longue vie à cette boîte à livres !



➤ **Médaille du travail :**

Le 22 octobre 2021, toute l'équipe municipale s'est retrouvée dans la salle du conseil pour décerner à notre agent communal, Didier SAUTON, la médaille des 20 ans de travail dans la fonction publique territoriale.

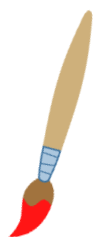
L'occasion pour Madame le Maire et les conseillers de lui adresser félicitations et remerciements.

Didier, qui travaille pour notre commune depuis novembre 1999, est un agent consciencieux et très apprécié des Mévoisinois pour sa gentillesse et son dévouement.



➤ **Ateliers et décorations de Noël :**

Merci aux Mévoisinois, petits et grands, qui ont préparé des décorations de Noël au cours des ateliers du mois de novembre.



Début décembre, des décorations extérieures ont ainsi trouvé place dans les rues de notre village, agrémentées des pompons et écharpes tricotés les vendredis après-midi; quant aux décorations intérieures, elles ont permis de mettre la mairie et la salle des associations aux couleurs de Noël.



Un grand merci et surtout un grand bravo à Frédérique GARCHERY (agent technique à la mairie de Mévoisins) qui a confectionné toutes les magnifiques décorations installées dans la cour de la mairie et qui a beaucoup contribué à la réalisation de celles mises en place sur l'ensemble de la commune.



➤ **Décorations du sapin et contes de Noël pour petits et grands le 4 décembre :**

Après avoir bien décoré notre sapin, les enfants, venus nombreux, ont été récompensés par un goûter. Ils se sont ensuite confortablement installés dans l'église, où un petit espace très « cosy » les attendait pour écouter les merveilleuses histoires de Noël contées par Mme AVISSEAU, qui ont été très appréciées par l'auditoire. L'après-midi s'est achevée en dégustant chocolat et vin chauds.



Toute l'équipe municipale vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.
Prenez soin de vous.

